



Credit à la consommation et fausse signature

Par **eglantine0802**, le **25/03/2012** à **03:11**

Bonjour, rnrnMa fille a fait un crédit de 2.000 euros. Ils demandaient un co-emprunteur alors elle a signé à la place de son ami. Ayant des difficultés financières, il a reçu un courrier lui demandant de régler l'impayé, ça a bardé, il veut porter plainte contre ma fille. rnrnQuels sont les risques et il veut être retiré du co-emprunteur. Ce monsieur vit très bien, ils ont 2 enfants, il va à la chasse, à la pêche, au poker, au tarrot, à la pétanque, bref il s'occupe de lui. Ma fille doit se débrouiller, lui a un compte en banque loin d'être dans le rouge et de l'argent de côté. Ma fille est en congé parental et n'a pas les mêmes moyens c'est pour cela qu'elle avait fait ce petit prêt. rnQue peut-il arriver à ma fille ?